

Extrait du registre des délibérations

Séance du 8 Mars 2017

L' an 2017 et le 8 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle de réunion de la mairie sous la présidence de
SAUGET Nicole Maire

Présents : Mme SAUGET Nicole, Maire, Mmes : DOIREAU Karine, MALOT Emmanuelle, MOUCHET Geneviève, SIGNORET-MINIER Lucie, MM : CANIPEL Arnault, MARIDET Nicolas, MAZZUCOTELLI Serge

Absents ayant donné procuration : Mme MARTENOT Delphine à Mme SAUGET Nicole, M. PICAUD Philippe à M. MARIDET Nicolas

Absent : M. BAILLY Arnaud

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 01/03/2017

Date d'affichage : 01/03/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le :

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Mme MOUCHET Geneviève

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du Compte de Gestion 2016
Approbation du Compte Administratif 2016
Affectation du résultat de fonctionnement 2016
Subventions aux associations
Vote des taxes
Vote du Budget Primitif 2017
Z.D.S.
Adhésion de la commune de Paudy au S.I.E.R.V.
Modification des statuts de la Communauté de Communes

réf : 2017_4 Approbation du Compte de Gestion 2016

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé

par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de Tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017_5 Approbation du Compte Administratif 2016

Le Conseil Municipal de GIROUX, réuni sous la présidence de Madame Nicole SAUGET, Maire délibérant sur le compte administratif 2016 présenté par Madame Geneviève MOUCHET, 1^{ère} Adjointe et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'année :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	104 092.49 €	G	102 444.09 €
	Section d'investissement	B	66 716.00 €	H	63 217.55 €
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)			I	21 020.93 €
	Report en section d'investissement (001)	D	10 443.64 €	J	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	181 252.13 €	= G+H+I+J	186 682.57
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	10 552.64 €
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	10 552.64 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	104 092.49 €	= G+H+K	123 465.02
	Section d'investissement	= B+D+F	77 159.64 €	= H+J+L	73 770.15
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	181252.13 €	= G+H+I+J+K+L	197 235.21

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2016.

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017_8 Affectation du résultat de fonctionnement 2016

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 648,40
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	21 020.93
C Résultat à affecter	19 372.53
= A. + B. (hors restes à réaliser)	
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	-13 942.09
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	10 552.64
Besoin de financement F. = D. + E.	3 389.45
AFFECTATION =C. = G. + H.	19 372.53
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	3 389.45
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	15 983.08
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

0.00A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017_9 Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder au titre de l'année 2017

Article	Subventions	Objet	Nom de l'organisme	Nature juridique	Montant
6574	Fonctionnement	Subvention	Association Romain GUIGNARD	Association loi 1901	20 €

Soit un montant total de 20 €uros.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017_10 Vote des taxes

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de modifier pour l'année 2017 le taux des trois taxes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le taux des trois taxes à celui de l'année 2016 à savoir :

Taxe d'Habitation :	12.95 %
Taxe Foncière bâti :	12.15 %
Taxe Foncière non-bâti :	22.18 %

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017_11 Vote du Budget Primitif 2017

Après avoir détaillé le budget primitif 2017 présenté par Madame Le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de valider les montants indiqués ci-dessous pour le budget 2017 :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

011 Charges à caractère général	31 525,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	54 255,00
014 Atténuations de produits	4 715,00
65 Autres charges de gestion courante	15 675,00
66 Charges financières	1 530,12
67 Charges exceptionnelles	0,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	3 653,18
Total des dépenses réelles de fonctionnement	111 353,30

023 Virement à la section d'investissement (5) 396,85

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) 2 908,00

043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (5) 0.00

Total des dépenses d'ordre de fonctionnement 3 304,85

Total dépenses de fonctionnement 114 658,15

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

013 Atténuations de charges	0,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 000,00
73 Impôts et taxes	52 698,07
74 Dotations, subventions et participations	33 029,00
75 Autres produits de gestion courante	6 948,00
76 Produits financiers	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement	98 675,07

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections (5) 0,00

043 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (5) 0,00

Total des recettes d'ordre de fonctionnement 0,00

R002 15 983,08

Total recettes de fonctionnement 114 658,15

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

020 Immobilisations incorporelles	1500 .00
204 Subventions d'équipement versées	1 000.00
21 Immobilisations corporelles	21 000.00
16 Emprunts et dettes assimilées	11 103.85
Total des dépenses réelles d'investissement	34 603.85

Total des dépenses d'ordre d'investissement 0.00

D001 Report 13 942.09

Total dépenses d'investissement 48 545.94

RECETTES D'INVESTISSEMENT

13 Subventions d'investissement	16 292.64
10 Dotations	20 559.00
1068 Excédent de fonctionnement	3 389.45
024 Produits de cession	5 000.00
Total des recettes réelles d'investissement	45 241.09

021 Virement de la section de fonctionnement 396.85

040 Opérations d'ordre entre sections (5) 2 908.00

Total des recettes d'ordre d'investissement 3 304.85

Total recettes d'investissement 48 545.94

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017_12 Z.D.S.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de la F.D.S.E.A. reçu en date du 6/02/2017 l'informant de l'évolution des zones défavorisées et de la classification éventuelle de la commune de Giroux parmi une des seules du Département à ne pas être reconnue en zone défavorisée.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a adressé un courrier au Préfet de Région et au Préfet de l'Indre et a alerté sénateurs et députée sur l'avenir menacé de la commune dans le secteur agricole. Ce courrier a été cosigné par tous les agriculteurs concernés (dont le siège d'exploitation se situe sur la commune).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité de soutenir l'action de Madame Le Maire pour défendre la commune de GIROUX dans le cadre de l'évolution de la classification en zone défavorisée.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017_13 Adhésion de la commune de Paudy au S.I.E.R.V.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Paudy a demandé son adhésion au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Vatan, suite à la loi NOTRE. Le S.I.E.R.V. a délibéré favorablement en date du 8 février 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du CGCT,

A compter de la notification de la délibération du syndicat, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune, dans les conditions de majorité qualifiée requises.

A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte l'adhésion de la commune de Paudy au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Vatan.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017_14 Modification des statuts de la Communauté de Communes

Madame le maire rappelle aux membres de l'Assemblée que le Conseil de la Communauté de Communes a approuvé, par délibération n°2017-25 du 02 mars 2017, la modification de ses statuts afin d'en changer la dénomination.

Madame fait lecture de la délibération et propose aux membres du conseil d'approuver la modification des Statuts de la CCCVCB.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification des Statuts de la Communauté de Communes du canton de Vatan et de Champagne Berrichonne permettant de changer la dénomination de l'EPCI en « Communauté de Communes Champagne Boischaux ».

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Pêche

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ouverture de la pêche à l'Étang des Frênes a lieu le samedi 18 mars 2017.

Suite à l'arrêt de la vente des cartes par Madame BÉCHU, la vente se fera directement au bord de l'étang. Un article paraîtra dans la Nouvelle République pour informer les pêcheurs.

Cela entraîne également la modification du régisseur suppléant. Un arrêté sera pris pour nommer Catherine en remplacement de Madame BÉCHU.

Chasse aux sangliers

Comme convenu lors du dernier conseil municipal, et après consultation de M. JANICAUD, lieutenant de loupeterie, Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une chasse aux sangliers a eu lieu cet après-midi aux abords de l'étang avec les propriétaires riverains : un sanglier a été tué.

Travaux digue

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise LANDRÉ va intervenir prochainement pour réaliser des travaux sur la digue et le fossé de l'étang.

Le Maire,



Nicole SAUGET

